

## NOTICE ELECTIONS INTERNES PARTIELLE 2021

A la suite des décisions de la Haute Autorité, vous allez procéder à la désignation de votre Délégué de circonscription.

### Condition pour participer au vote

- ⇒ Être à jour de sa cotisation au plus tard **au 23 août 2021**.
- ⇒ **Si vous n'êtes pas à jour de votre cotisation, vous pouvez :**
  - Adresser votre bulletin accompagné de votre chèque au Siège National des Républicains par courrier postal **au plus tard le 9 août 2021 (le cachet de la poste faisant foi)** ou le déposer au plus tard **le 23 août 2021 à 18h00** au Siège National ;
  - Renouveler par internet sur le site des Républicains **au plus tard le 23 août 2021 à minuit**.

### Conditions pour être candidat

- ⇒ Être à jour de sa cotisation d'adhérent au plus tard au 23 août 2021 et, le cas échéant, de sa cotisation d'élu pour le premier semestre 2021 régularisée au plus tard le **31 août 2021**.
- ⇒ Faire parvenir sa candidature, par courrier (à l'aide du bulletin joint) ou e-mail, au Secrétaire départemental ou, le cas échéant, au référent départemental, de votre Fédération avant le **30 août 2021 à 16h00** (cf. coordonnées sur le site internet des Républicains).

### Dates et heures importantes

#### **9 août 2021**

Date limite d'envoi au Siège National des Républicains de votre bulletin d'adhésion ou de renouvellement accompagné de votre chèque (cachet de la poste faisant foi).

#### **23 août 2021**

- **À 18h** : date limite pour déposer au Siège national votre bulletin d'adhésion papier accompagné de votre chèque ;
- **À minuit** : Date limite pour adhérer ou renouveler en ligne ;
- Clôture de la liste électorale.

#### **30 août 2021 (16h00)**

Date limite de réception des candidatures par votre Secrétaire départemental ou Référent accompagnées, le cas échéant, de la profession de foi.

#### **Du 2 septembre 2021 au 20 septembre à minuit**

Campagne électorale du premier tour.

#### **22 septembre 2021**

Scrutin dans chaque circonscription concernée, sur une journée.

#### **24 septembre 2021**

Le cas échéant, second tour.